



**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'ARCANGUES
DELIBERATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 4 JUILLET 2024**

Le Conseil d'administration s'est réuni le quatre du mois de juillet deux mil vingt-quatre à 16h heures.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Philippe ECHEVERRIA, Président,

Etaient présents : Mme HARAN Corinne, M. MAISTERRENA Didier, Mme DUCOURNAU Marcelle, Mme DACHARY Sylvie, Mme BONNARDET Marlène, Mme Marie-Christine CAZAUX, Mme THOMAS Nélize, membres élus.

: Mme OURKHIA Annette, Mme HIRIBARREN Marie M. SAMARAN Max, Mme MEILLEURAT Martine, membres nommés.

Secrétaire de séance : Didier MAISTERRENA

Absents excusés :

Mme GRACIET Danièle

Mme FAVRE Nathalie

M. AGUERRE Roger

Mme SALABERRY PICOT Victoire

Mme ALDASORO Sylvie ayant donné pouvoir à Mme DUCOURNAU Marcelle

Nombre de membres en exercice : 17

Date de la convocation : 28 juin 2024

Nombre de membres présents : 12

Date d'affichage : 28 juin 2024

Nombre de membres ayant pris part au vote : 12

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n° 2024/23

C.C.A.S : Approbation du compte administratif 2023 du budget

M le Président présente au Conseil les comptes administratifs 2023 du budget du Centre Communal d'Action sociale arrêtés au 31 décembre 2023.

Le Conseil d'administration désigne la Présidente de séance.

Monsieur le Président ayant quitté la salle, Mme HARAN prend la parole et invite le Conseil d'administration à voter le Compte administratif de l'exercice 2023 suite à une erreur matérielle lors de la séance précédente, les comptes étant arrêtés avec les montants ci-dessous :

Fonctionnement

Dépenses Réalisé : **419.607,32 €**

Recettes Réalisé : **352.725,26 €**

Le déficit de la section de fonctionnement est de - 66.882,06 €

Le report au 1^{er} janvier 2023 était de + 144.234,35 €, cela conduit à un solde après intégration du déficit de 2023, à un résultat cumulé de + 77.352,29 € au 31 décembre 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration :

APPROUVE le compte administratif 2023 du C.C.A.S. d'Arcangues,
AUTORISE à réaliser les opérations administratives, budgétaires et comptables correspondantes.

Adopté à l'unanimité.

Le Président
CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
MAIRIE
64200 ARCANGUES



Philippe ECHEVERRIA

Le secrétaire de séance,



Didier MAISTERRENA